

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 17

Séance du 15 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

Représentés : 3

L'an deux mille vingt, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

DESIGNATION DES
REPRESENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE LA

COMMISSION
CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Bruno BAIXE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Yohann PAMELLE (procuration à Madame Helen ETCHANCHU)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200715-DEL20200717-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L1413-1, les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

L'article L1413-1 du CGCT prévoit que cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose que ces commissions soient composées, outre le Maire président de droit, de 9 membres titulaires désignés selon le principe de proportionnalité au sein de l'Assemblée, soit le Maire, président, 6 membres du groupe majoritaire, 2 membres du groupe II et 1 membre du groupe III.

Monsieur le Maire propose par ailleurs au Conseil Municipal de retenir comme Associations d'usagers les six Comités d'Intérêt de Quartier (*des Lecques, Colline des Lecques, des Pradeaux, du Grand quartier de la gare, de la Madrague et du Port d'Alon*), les deux Associations d'Environnement de la Commune (*Saint-Cyr Environnement, Saint-Cyr Développement Durable*) et le Directeur de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Vu les dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.07.08 portant sur la procédure de vote pour la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs adoptée à l'unanimité,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de retenir comme Associations d'usagers les six Comités d'Intérêt de Quartier (*des Lecques, Colline des Lecques, des Pradeaux, du Grand quartier de la gare, de la Madrague et du Port d'Alon*), les deux Associations d'Environnement de la Commune (*Saint-Cyr Environnement, Saint-Cyr Développement Durable*) et le Directeur de l'Office de Tourisme.

Détermine comme suit la composition de la **COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX** :

QUALITE	Titulaires
Président	Le Maire
	Madame Sabine GIACALONE
	Monsieur Frédéric HERBAUT
	Madame Michèle VANPEE
	Monsieur Jean-Michel VALENTIN
	Monsieur Louis FERRARA
	Monsieur Bruno JOANNON
GROUPE II	Monsieur Yvan MAUBE
	Monsieur Alain BERARD
GROUPE III	Monsieur Dominique OLIVIER

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200715-DEL20200717-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL